

UFR Médecine

Affaire suivie par :
Service financier

Tél : 03.26.91.35.07
msu@univ-reims.fr

ENQUETE AUPRES DES PRATICIENS AGREES MAITRES DE STAGE DES UNIVERSITES EN VUE DU VERSEMENT DES INDEMNITES PEDAGOGIQUES

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Veillez préciser votre type d'activité :

- Médecin libéral OUI NON
- Médecin salarié OUI NON

Vous accueillez des étudiants :

- Externes (4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} année de Médecine) OUI NON
- Internes OUI NON

A compter du 1^{er} janvier 2021, souhaitez-vous obtenir le statut de collaborateur occasionnel associé au Service Public (COSP) ?

OUI NON

Si réponse positive : Salaire versé par l'Université de Reims Champagne Ardenne. **Dans ce cas, la rémunération ne peut intervenir sur un compte bancaire professionnel.** Il est donc impératif de fournir un RIB libellé à votre adresse personnelle.

Si réponse négative : Il convient de **fournir une attestation de rattachement au régime dont vous relevez au titre de votre activité** (qui peut être fournie dans un second temps). Dans ce cas, un montant brut des indemnités pédagogiques vous sera versé par l'Université de Reims Champagne Ardenne.

Date :

Signature du Maître de Stage des Universités :

